



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°8 / 2021 - 2022

Réunion du 12 avril 2022 à Champigneulles

Président : Mr Michel GENDRON

Présents : MM. Cyril CHAUMONT - Jean-Luc EVRARD - Walter DE NARDIN - Maurice GAY - Marc HAENEL - Dominique SCHOTT.

Excusés : MM. Guy ANDRE - Philippe BELLINET - Claude FLAGET - Michel GOTTÉ - Gérard JANTET - Pierre REY.

Assistent : Mme Nathalie RAMONET
MMes Marie-Rose KAUFFMANN (CDTIS Meuse) – Sandra SCHOETTEL – Mr. PERRIN Patrick (CDTIS Vosges)

Formation « Référents » éclairage :

Marc HAENEL (mail : haenel.marc@alsacefoot.fr – Portable : 06.84.82.39.20)

- a suivi la formation « « éclairage » assurée par la CFTIS le 02/03/2022
 - a été formé à la gestion de classement des éclairages sur le logiciel Foot2000.
- En conséquence, la CFTIS reconnaît **Marc HAENEL** comme référent éclairage.

Formation « Référents » Gazon synthétique :

Michel GENDRON et Gérard JANTET (mail : jantet.gerard@alsacefoot.fr – Portable : 06.07.06.78.79)

- ont suivi la formation « gazon synthétique » assurée par la CFTIS le 01/03/2022
- ont été formés à la gestion de classement des installations sportives avec terrain en gazon synthétique sur le logiciel Foot2000.

En conséquence, la CFTIS reconnaît **Michel GENDRON et Gérard JANTET** comme référents gazon synthétique et délègue, sous leur responsabilité, à la CRTIS de leur ligue d'appartenance, le classement des installations et le suivi des tests in-situ initiaux et de maintien de classement pour les Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN et T7 SYN.

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

Prochaine réunion le 6/05/2022

Attention :

Les dossiers sont à retourner au plus tard le 02/05/2022

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

➤ **HOLTZHEIM - STADE DE LA BRUCHE 3 - NNI 67 212 01 03**

Cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance de demande de classement initial en A8 en date du 27/09/2021. Un avis préalable a été donné en date du 17/07/2020 pour la réalisation d'un terrain réduit FOOT A 8 SYN avec drainage en lieu et place d'un terrain en stabilisé.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite, de Mr JANTET, membre de la CRTIS, en date du 27/09/2021

Elle prononce la confirmation du classement de l'installation en A8 jusqu'au 12/04/2032.

➤ **WEITBRUCH - ESP. FOOTBALLISTIQUE L. SPECHT 1 - NNI 67 523 02 01**

Cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T5 PN en date du 18/01/2022. Un avis préalable a été donné en date du 30/07/2020 pour la création d'une installation avec un terrain en pelouse naturelle.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr JANTET, membre de la CRTIS, en date du 28/03/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 12/04/2032.

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **ALTENSTADT - STADE MARTIN FISCHER - NNI 67 007 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 18/11/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 17/11/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

La commission constate que l'installation n'est pas clôturée, elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 12/04/2032.

➤ **GERSTHEIM - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 154 01 01**

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 20/04/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 08/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 12/04/2032.

➤ **KOETZINGUE - STADE DE LA CROIX 1 - NNI 68 170 01 01**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 31/05/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 08/02/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 12/04/2032.

➤ **MUTTERSOLTZ - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 67 311 01 02**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 02/02/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 12/04/2032.

➤ **BERNOLSHEIM - STADE INTERCOMMUNAL 1 - NNI 67 510 01 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 16/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 12/04/2032.

➤ **SUNDHOFFEN - STADE MUNICIPAL - NNI 68 331 02 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 10/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 16/02/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 12/04/2032.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **HILSENHEIM - STADE WILLERBUHL 2 - NNI 67 196 01 02**

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 19/04/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T5 PN en date du 01/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

La commission constate que l'installation n'est pas clôturée, elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 12/04/2032.

➤ **MUTTERSOLTZ - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 311 01 01**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN en date du 03/02/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 12/04/2032.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

➤ **WEITBRUCH – ESP. FOOTBALLISTIQUE L. SPECHT 2 - NNI 67 523 02 02**

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T5 SYN en date du 18/01/2022 (date mise à disposition : 23/02/2022). Un avis préalable a été donné en date du 30/07/2020 pour la création d'une installation avec un terrain en gazon synthétique.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr JANTET, membre de la CRTIS, en date du 28/01/2022.
- ✓ Test in situ en date du 23/02/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 23/02/2032.

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **SAVERNE – STADE DU FRERE MEDARD - NNI 67 437 02 01**

Cette installation était classée T4 SYN jusqu'au 05/09/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 SYN en date du 16/09/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Test in situ en date du 01/02/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 05/09/2030.

➤ **SELESTAT – PARC DES SPORTS 2 - NNI 67 462 01 02**

Cette installation était classée T5 SYN jusqu'au 17/03/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 07/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Test in situ en date du 24/02/2022

- ✓ AAC en date du 09/03/2022
- ✓ Plan des vestiaires

Elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 17/03/2032.

➤ **WASELONNE – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 520 01 01**

Cette installation était classée T5 SYN jusqu'au 06/09/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 16/09/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Test in situ en date du 31/12/2021

Elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 06/09/2030.

2.4. Changements de niveau de classement

➤ **STRASBOURG – STADE JEAN-NICOLAS MULLER - NNI 67 482 03 01**

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 01/06/2030.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T3 SYN en date du 16/09/2020.

Pièces fournies :

- ✓ Test complémentaire in situ en date du 15/01/2022

Au regard de la non-conformité d'un test (roulement du ballon à 8,6 au lieu de 4 à 8) et de l'absence du second test (déformation verticale), elle propose le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 01/06/2030 et transmet à la CRTIS pour décision.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

➤ **HESINGUE – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 68 135 01 01**

L'installation est classée T5 PN jusqu'au 29/10/2030.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la création de vestiaires en vue d'obtenir un niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé, en date du 19/01/2022.
- ✓ Lettre d'intention en date du 25/03/2022.
- ✓ Plans des vestiaires et de l'aire de jeu.

La CRTIS prononce un avis préalable favorable pour une installation de niveau T5 PN.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- 15/03/2022

8. AFFAIRES DIVERSES

➤ **OBERHAUSBERGEN – STADE ZONE DE LOISIRS - NNI 67 343 02 01**

Test in situ en date du 17/12/2021. Remerciements à la collectivité.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ **WEITBRUCH - ESP. FOOTBALLISTIQUE L. SPECHT 2 - NNI 67 523 02 02**

C'est une création.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 18/01/2022 (LED).

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 184 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,50

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,67

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 12/04/2026.

10.2. Confirmations de classement

➤ **BISCHHEIM – STADE MARS - NNI 67 043 02 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 16/03/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 17/03/2022 (LED).

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 191 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,41

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,67

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 12/04/2026.

➤ **DACHSTEIN – STADE MULTISPORTS - NNI 67 080 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 02/10/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 13/12/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 163 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,48

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,72

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 13/12/2023.

➤ **DIEMERINGEN – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 67 095 01 02**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 22/11/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 23/09/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 112 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,40

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,67

Elle prononce le classement de l'éclairage en E7 jusqu'au 23/09/2023.

➤ **DRULINGEN – COMPLEXE SPORTIF MULTISPORTS 1 - NNI 67 105 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 06/11/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 17/02/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 159 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,42

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,69

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 12/04/2024.

➤ **ESCHBACH – STADE MUNICIPAL - NNI 67 132 01 01**

L'éclairage est classé en E6 jusqu'au 08/10/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 24/02/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 154 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,61

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,82

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 12/04/2024.

➤ **GERSTHEIM – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 154 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 04/12/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 08/03/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 123 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,44

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,61

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 12/04/2024.

➤ **GERSTHEIM – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 67 154 01 02**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 04/12/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 08/03/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 192 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,40

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,58

Elle prononce le classement de l'éclairage en E7 jusqu'au 12/04/2024.

➤ **HOLTZHEIM – STADE DE LA BRUCHE 1 - NNI 67 212 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 30/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 08/12/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 159 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,42

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,62

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 08/12/2023.

➤ **KRAUTERGERSHEIM– STADE EUGÈNE WAGNER 1 - NNI 67 248 01 01**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 26/05/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 18/02/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 133 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,30

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,50

Elle prononce le classement de l'éclairage en E7 jusqu'au 12/04/2024.

➤ **LANGENSOULTZBACH – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 67 259 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 11/03/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 24/02/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 132 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,61

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,77

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 12/04/2024.

➤ **NORDHEIM – STADE MUNICIPAL - NNI 67 335 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 11/11/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 03/03/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 136 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,57

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,74

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 12/04/2024.

➤ **OBERHAUSBERGEN – STADE ZONE DE LOISIRS - NNI 67 343 02 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 29/09/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 06/12/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 144 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,54

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,74

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 06/12/2023.

➤ **OBERNAI – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 67 348 01 02**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 09/10/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 14/12/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 200 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,52

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,67

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 14/12/2023.

➤ **REIPERTSWILLER – STADE DE LA FORET 1 - NNI 67 392 01 01**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 01/02/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 14/02/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 228 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,80

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,88

Elle prononce le classement de l'éclairage en E5 jusqu'au 12/04/2024.

➤ **SAVERNE – STADE DU HAUT BARR 1 - NNI 67 437 01 01**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 12/10/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 24/08/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 258 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,67

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,88

Elle prononce le classement de l'installation en E5 jusqu'au 24/08/2023 sous réserve de classer l'installation.

➤ **SAVERNE – STADE DU FRÈRE MÉDARD - NNI 67 437 02 01**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 24/09/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 28/08/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 220 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,60

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,80

Elle prononce le classement de l'éclairage en E5 jusqu'au 28/08/2023.

➤ **SCHOENAU – STADE DE LA FORET DU RHIN 2 - NNI 67 453 01 02**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 23/06/2019.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 04/02/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 138 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,37

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,65

Elle prononce le classement de l'éclairage en E7 jusqu'au 12/04/2024.

➤ **STRASBOURG – STADE EMILE STAHL 2 - NNI 67 482 02 02**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 27/09/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 09/02/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 157 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,41

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,67

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 12/04/2024.

➤ **STRASBOURG – STADE DE LA ROTONDE 1 - NNI 67 482 04 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 18/06/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 15/02/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 288 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,51

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,66

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 12/04/2024.

➤ **STRASBOURG – STADE DE LA GANZAU 2 - NNI 67 482 19 02**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 29/01/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 21/02/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 132 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,22

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,46

Elle prononce le classement de l'éclairage en E7 jusqu'au 12/04/2024.

➤ **STRASBOURG – STADE ZONE SPORTIVE ELSAU 2 - NNI 67 482 14 02**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 09/12/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 21/02/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 106 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,29

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,55

Elle prononce le classement de l'éclairage en E7 jusqu'au 12/04/2024.

➤ **STRASBOURG – STADE DU BRUCKHOF 1 - NNI 67 482 20 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 30/05/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 21/02/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 223 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,42

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,61

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 12/04/2024.

➤ **STRASBOURG – STADE EXES - NNI 67 482 26 01**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 27/02/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 23/02/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 243 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,18

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,40

Elle prononce le classement de l'éclairage en E7 jusqu'au 12/04/2024.

➤ **WALBOURG – STADE COPAINS 1 - NNI 67 511 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 19/01/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 03/02/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 185 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,48

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,62

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 12/04/2024 sous réserve de classer l'installation.

➤ **WALDHAMBACH – STADE MUNICIPAL - NNI 67 514 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 07/11/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 17/02/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 174 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,47

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,77

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 12/04/2024.

➤ **HESINGUE – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 68 135 01 02**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 29/07/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 08/03/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 153 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,44

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,62

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 12/04/2024.

➤ **HIRTZFELDEN – STADE PAUL SCHEBACHER 2 - NNI 68 140 01 02**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 02/03/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 04/03/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 130 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,29

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,58

Elle prononce le classement de l'éclairage en E7 jusqu'au 12/04/2024.

➤ **HOCHSTAT – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 68 141 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 02/03/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 02/02/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 133 Lux
U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,40
U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,62

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 12/04/2024.

➤ **HUNINGUE – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 68 149 01 02**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 27/10/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 09/02/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 105 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,37

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,66

Elle prononce le classement de l'éclairage en E7 jusqu'au 12/04/2024.

➤ **KOETZINGUE – STADE DE LA CROIX 1 - NNI 68 170 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 24/10/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 08/02/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 139 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,54

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,68

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 12/04/2024.

➤ **LIEPVRE – STADE MUNICIPAL - NNI 68 185 01 01**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 10/12/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 17/02/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 199 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,37

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,61

Elle prononce le classement de l'éclairage en E7 jusqu'au 12/04/2024.

➤ **MUNCHHOUSE – STADE DE LA HARDT 1 - NNI 68 225 01 01**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 04/03/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 04/03/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 146 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,45

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,67

Elle prononce le classement de l'éclairage en E7 jusqu'au 12/04/2024.

➤ **OSTHEIM – STADE MUNICIPAL - NNI 68 252 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 18/10/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 17/02/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 148 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,64

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,75

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 12/04/2024.

➤ **RAEDERSDORF – STADE DES CIGOGNES - NNI 68 259 01 01**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 23/02/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 09/02/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 147 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,40

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,58

Elle prononce le classement de l'éclairage en E7 jusqu'au 12/04/2024.

➤ **RIBEAUVILLE – STADE PIERRE DE COUBERTIN 1 - NNI 68 269 01 01**

L'éclairage est classé en E6 jusqu'au 30/10/2022.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 23/11/2021.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 145 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,48

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,73

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 23/11/2023.

10.3. Changements de niveau de classement

➤ **BURNHAUPT LE HAUT – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 68 060 01 02**

L'éclairage était en EEntraînement jusqu'au 10/06/2018.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 02/03/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 121 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,41

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,70

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 12/04/2024.

➤ **CERNAY – COMPLEXE SPORTIF DANIEL ECK 1 - NNI 68 063 01 01**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 19/08/2021.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E5 en date du 04/03/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 277 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,69

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,85

Elle prononce le classement de l'éclairage en E5 jusqu'au 12/04/2024.

➤ **HESINGUE – STADE MUNICIPAL 3 - NNI 68 135 01 03**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 05/05/2019.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 08/03/2022.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 128 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,48

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,64

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 12/04/2024.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Changements de niveau de classement

11.4. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ **DIEMERINGEN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 67 095 01 01**

Il s'agit d'une création. L'installation est classée T5 jusqu'au 24/04/2028.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 23/03/2022 pour un éclairage E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (2 par mât)
- ✓ Emh à 199 Lux
- ✓ Fu à 0,81
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,60
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.
Elle prononce un avis préalable favorable pour un éclairage de niveau E6.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ ATTIGNY - STADE SAINT MICHEL - NNI 08 025 01 01

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 31/10/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 11/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Elle demande que les buts soient mis en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.).

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 12/04/2032.

➤ BAIRON ET SES ENVIRONS - STADE LOUIS PAGE 1 - NNI 08 116 01 01

Cette installation est classée T3 PN jusqu'au 05/07/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T3 PN en date du 11/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr ANDRE, membre de la CRTIS, en date du 11/03/2022

Elle demande que les buts soient mis en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.).

Elle propose le classement de l'installation en T3 PN et transmet à la CFTIS pour décision.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT AUBE (10)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ CHAOURCE - STADE RENE PRUT - NNI 10 080 01 01

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 26/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 14/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr COTTRET, membre de la CRTIS, en date du 14/03/2022

Elle demande que les buts soient mis en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.).

Elle relève une non-conformité majeure : zones de sécurité latérales inférieures à 2,50 m. Il manque des barres à la main courante.

Elle suspend le classement à la levée de la non-conformité majeure (traçage du terrain à adapter). Il est rappelé qu'un terrain non classé n'est pas autorisé à accueillir une compétition.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ ERVY LE CHATEL - STADE MUNICIPAL - NNI 10 140 01 01

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 30/11/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN en date du 14/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr COTTRET, membre de la CRTIS, en date du 14/03/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 12/04/2032.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.5. Classements initiaux

4.6. Confirmations de niveau de classement

4.7. Changements de niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

6. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

7. AFFAIRES DIVERSES

8. FAFA

ECLAIRAGES

9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1. Classements fédéraux initiaux
- 9.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Divers

11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

- **BOUILLY – STADE INTERCOMMUNAL – [NNI 10 051 01 01](#)**

Il s'agit d'une création. L'installation est classée T5 jusqu'au 31/07/2022.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 08/03/2022 pour un éclairage E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 16 m LED (3 par mât)
- ✓ Emh à 164 Lux
- ✓ Fu à 0,72
- ✓ Rapport mini / maxi à 0,51
- ✓ Aire de jeu de 100 x 60 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle prononce un avis préalable favorable pour un éclairage de niveau E6.

DISTRICT HAUTE-MARNE (52)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ NOGENT EN BASSIGNY - STADE MAURICE HENRY - [NNI 52 353 01 01](#)

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 28/06/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 08/03/2022.

Pièces fournies :

✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 12/04/2032.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MARNE (51)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ TINQUEUX – STADE DE LA MUIRE 1 - NNI 51 573 01 01

Cette installation était classée T3 PN jusqu'au 14/03/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T3 PN en date du 04/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr GAY, membre de la CRTIS, en date du 04/03/2022
- ✓ AAC en date du 08/02/2022
- ✓ Plans
- ✓ Plan de l'aire de jeu

Elle relève une non-conformité majeure : zones de sécurité non respectées sur les deux longueurs du terrain (art. 3.1.5. et 3.3 du règlement). Côté tribune point dur à 2,30 m et casquette des bancs de touche à 2,30 m. Compte-tenu de la configuration des lieux, elle engage le propriétaire de lieux à modifier le traçage de l'aire de jeu.

Elle rappelle que la hauteur des buts doit être conforme à l'art. 3.9.1.2. du règlement.

Elle propose de suspendre sa décision à la levée de la non-conformité. Un classement de l'installation en T5 PN pourra alors être envisagé. Elle transmet à la CFTIS pour décision.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ EPERNAY - STADE PAUL CHANDON 3 - NNI 51 230 01 03

Cette installation est classée en Niveau T7 SYN jusqu'au 16/10/2031.

La Commission reprend le dossier suite à la décision de classement du 22/01/2022.

Elle prend connaissance du courrier de la Mairie d'EPERNAY en date du 07/04/2022 et note de l'engagement de réaliser des douches séparées pour chaque vestiaire.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Travaux (T5 SYN) jusqu'au 31/08/2022.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ CORMONTREUIL - STADE ROBERT PIRES - [NNI 51 172 02 01](#)

C'est une création.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 21/03/2022 (LED).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 172 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMax) : 0,46

U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,73

Elle prononce le classement de l'éclairage en E6 jusqu'au 12/04/2026.

10.2. Confirmation de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmation de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ MONT BONVILLERS – STADE ANDRE RENAUD - NNI 54 084 01 01

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 27/04/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 14/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr KLEIN, membre de la CDTIS, en date du 17/03/2022
- ✓ Plan des vestiaires

Elle demande que les buts soient mis en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.).

Elle relève une non-conformité majeure : zones de sécurité latérales inférieures à 2,50 m.

Elle suspend le classement à la levée de cette non-conformité majeure. Il est rappelé qu'un terrain non classé n'est pas autorisé à accueillir une compétition.

Elle demande que soit fourni un Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) ou une Attestation Administrative de Capacité (AAC).

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MEUSE (55)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **CARLING – STADE DE LA FRONTIÈRE 1 - NNI 57 123 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 24/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 16/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, Président de la CDTIS, en date du 16/03/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 12/04/2032.

➤ **CARLING – STADE DE LA FRONTIÈRE 2 - NNI 57 123 01 02**

Cette installation était classée T6 s jusqu'au 24/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 s en date du 16/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, Président de la CDTIS, en date du 16/03/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T6 s jusqu'au 12/04/2032.

➤ **COUME – STADE MUNICIPAL - NNI 57 154 01 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 30/06/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 16/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, Président de la CDTIS, en date du 16/03/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 12/04/2032.

➤ **MARANGE SILVANGE - STADE ROGER BERTHEL 1 - NNI 57 443 01 01**

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 17/04/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 23/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, Président de la CDTIS, en date du 23/03/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 12/04/2032.

➤ **PORCELETTE – COMPLEXE SPORTIF 1 - NNI 57 550 01 01**

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 07/05/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 16/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, Président de la CDTIS, en date du 16/03/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 12/04/2032.

➤ **PORCELETTE – COMPLEXE SPORTIF 2 - NNI 57 550 01 02**

Cette installation était classée T6 s jusqu'au 08/05/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 s en date du 16/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, Président de la CDTIS, en date du 16/03/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T6 s jusqu'au 12/04/2032.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- NNI 57 631 03 02 - STADE PIERRE DE COUBERTIN 2 à SARREGUEMINES

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

- **FAMECK - STADE MUNICIPAL N°1 - NNI 57 206 01 01**

Cette installation est classée T3 SYN jusqu'au 09/02/2028.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de moquette.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé en date du 22/03/2022.
- ✓ Lettre d'intention en date du 22/03/2022
- ✓ Plans de l'aire de jeu (105 x 68) et coupe transversale
- ✓ Plan des vestiaires

La CRTIS propose un avis préalable favorable au projet répondant aux exigences du T3 SYN et transmet à la CFTIS pour décision.

La commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives, de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service (art. 3.2.7.2. du règlement).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

- **PORCELETTE – SALLE DES SPORTS - NNI 57 550 99 01**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en Futsal 3 en date du 16/03/2022.

Pièces transmises :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Monsieur PETTE, Président de la CDTIS, en date du 16/03/2022.
- ✓ AAC en date du 04/04/2022
- ✓ PV CDS en date du 01/10/2020

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 3 jusqu'au 12/04/2022.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- 09/04/2022

8. AFFAIRES DIVERSES

- **HOLVING - STADE DES SPORTS - NNI 57 330 99 01**
AAC en date du 30/03/2022. Remerciements à la collectivité.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1 Classements fédéraux initiaux
- 10.2 Confirmation de classement
- 10.3 Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1 Classements fédéraux initiaux
- 11.2 Confirmation de classement
- 11.3 Divers

13. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **AUTREVILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 88 020 01 01**

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 10/07/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 30/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 30/03/2022

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 12/04/2032.

➤ **CIRCOURT SUR MOUZON - STADE DE LA MILLIERE - NNI 88 104 01 01**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 01/03/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 31/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 31/03/2022

Elle demande que les buts soient mis en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.).

Elle relève une non-conformité majeure : zones de sécurité latérales inférieures à 2,50 m.

Elle suspend le classement à la levée de cette non-conformité majeure. Il est rappelé qu'un terrain non classé n'est pas autorisé à accueillir une compétition.

➤ **GREUX - STADE ANDRÉ BARBIER - NNI 88 219 01 01**

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 10/07/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 31/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 31/03/2022

Elle demande que les buts soient mis en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.).

Elle relève une non-conformité majeure : zones de sécurité latérales inférieures à 2,50 m (pivot des buts mobile est à moins de 2,50 m de la ligne de touche).

Elle suspend le classement à la levée de cette non-conformité majeure (traçage du terrain à adapter). Il est rappelé qu'un terrain non classé n'est pas autorisé à accueillir une compétition.

➤ **NOMEXY - STADE DU 13ÈME BATAILLON 1 - NNI 88 327 01 01**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 19/01/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 30/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 30/03/2022

Elle demande que les buts soient mis en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.) et que la main courante soit remise en état. Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 12/04/2032.

➤ **SENONES - STADE DU JARDIN DES PRINCES - NNI 88 451 01 01**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 25/04/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 28/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 28/03/2022

Elle demande que les buts soient mis en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.).

Elle relève une non-conformité majeure : zones de sécurité latérales inférieures à 2,50 m.

Elle suspend le classement à la levée de cette non-conformité majeure. Il est rappelé qu'un terrain non classé n'est pas autorisé à accueillir une compétition.

➤ **VICHEREY - STADE CHEPENTOUX - NNI 88 504 01 01**

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 10/07/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 30/03/2022.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 31/03/2022

Elle demande que les buts soient mis en conformité avec le règlement (art.3.9.1.2.).

Elle relève une non-conformité majeure : zones de sécurité latérales inférieures à 2,50 m.

Elle suspend le classement à la levée de cette non-conformité majeure. Il est rappelé qu'un terrain non classé n'est pas autorisé à accueillir une compétition.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **REMIREMONT - STADE DE BECHAMPS N°1 - NNI 88 383 01 01**

Cette installation était classée T3 PN jusqu'au 16/12/2021.

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 27/01/2021.

La Commission constate que les travaux ne sont pas terminés et que l'installation n'est plus utilisée.

Elle suspend le classement jusqu'à la réception d'une demande de classement.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **ST ETIENNE LES REMIREMONT – STADE DU BOIS DES PETITS - NNI 88 415 01 01**

Cette installation était classée T5 SYN jusqu'au 27/06/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 14/05/2018.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr DENARDIN, membre de la CRTIS, en date du 14/05/2018

Elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 14/05/2028.

2.4. Changements de niveau de classement

➤ **BASSE SUR LE RUPT – STADE JACQUES ZELLER - NNI 88 037 01 01**

Cette installation est classée T7 SYN jusqu'au 01/08/2031.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 29/07/2021.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr DENARDIN, membre de la CRTIS, en date du 29/07/2021

Elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 01/08/2031.

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- NNI 88 029 01 01 - STADE MUNICIPAL à BAINS LES BAINS

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Changement de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmation de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

Président de la CRTIS
Michel GENDRON